



Assemblée générale

Distr. limitée
22 mai 2024
Français
Original : anglais

Quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

Antigua-et-Barbuda, 27-30 mai 2024
Point 11 de l'ordre du jour provisoire**
Adoption du rapport de la Conférence

Projet de rapport de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

Rapporteuse générale : Sanita Pavļuta-Deslandes (Lettonie)

I. Résolutions adoptées par la Conférence

[À compléter]

II. Organisation des travaux et autres questions d'organisation

A. Date et lieu de la Conférence

1. La quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement s'est tenue à Antigua-et-Barbuda du 27 au 30 mai 2024, conformément aux résolutions [77/245](#) et [77/328](#) de l'Assemblée générale. Au cours de cette période, la Conférence a tenu huit séances plénières et cinq dialogues interactifs.

B. Participation

2. La liste des participants sera publiée sous la cote [A/CONF.223/2024/INF/2](#).

C. Ouverture de la Conférence

3. Le 27 mai 2024, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a ouvert la Conférence en sa qualité de Président temporaire, conformément à l'article 17 du règlement intérieur provisoire.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 mai 2024).
** [A/CONF.223/2024/1](#).



4. Lors de l'ouverture de la Conférence, à la 1^{re} séance plénière, le 27 mai, les personnes ci-après ont fait une déclaration : le Président de la Conférence, Gaston Alphonso Browne ; le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres ; le Président de l'Assemblée générale, Dennis Francis ; la Présidente du Conseil économique et social, Paula Narváez ; la Présidente de l'Alliance des petits États insulaires, Afioga Fiamē Naomi Mata'afa ; le Secrétaire général de la Conférence, Li Junhua ; la Conseillère spéciale auprès de la Conférence, Rabab Fatima ; un représentant des jeunes, Lutrell John.

D. Élection à la présidence et élection des autres membres du Bureau de la Conférence

5. À la 1^{re} séance plénière, le Premier Ministre et Ministre des finances, de la gouvernance d'entreprise et des partenariats public-privé d'Antigua-et-Barbuda, Gaston Alphonso Browne, a été élu par acclamation Président de la Conférence.

6. À la même séance ont été élus Vice-Présidents par acclamation :

Pour les États d'Afrique : Cabo Verde, le Maroc et les Seychelles ;

Pour les États d'Asie et du Pacifique : l'Inde, les Maldives et les Philippines ;

Pour les États d'Europe orientale : la Lettonie, la Pologne et la Roumanie ;

Pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes : la République dominicaine et la Grenade ;

Pour les États d'Europe occidentale et autres États : l'Italie, Malte et les Pays-Bas (Royaume des).

7. Antigua-et-Barbuda a été élue, par acclamation, Vice-Présidente de droit de la Conférence.

8. Sanita Pavļuta-Deslandes (Lettonie) a été élue, par acclamation, Rapporteuse générale de la Conférence.

E. Adoption du règlement intérieur

9. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence a adopté son règlement intérieur (voir [A/CONF.223/2024/2](#)).

F. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

10. Également à sa 1^{re} séance plénière, la Conférence a adopté son ordre du jour ([A/CONF.223/2024/1](#)) :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection à la présidence.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour de la Conférence.
5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation.

7. Pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Débat général.
9. Rapport des dialogues interactifs
10. Document final de la Conférence
11. Adoption du rapport de la Conférence
12. Clôture de la Conférence.

G. Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation.

11. À la même séance, la Conférence a approuvé l'organisation des travaux figurant dans le document [A/CONF.223/2024/3](#), les coprésidents des dialogues interactifs ayant été désignés.

H. Pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Conférence

12. Aux termes de l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence :

Une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence. Sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa présente session. La Commission examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement rapport à la Conférence.

13. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs les États suivants : Andorre, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grenade, Îles Salomon, Nigéria, Suriname et Togo.

I. Documentation

14. La liste des documents dont la Conférence était saisie figure à l'annexe du présent rapport.

III. Débat général

15. [*À compléter*]

IV. Dialogues interactifs

Dialogue interactif 1

Revitaliser les économies des petits États insulaires en développement pour une croissance accélérée et durable

16. [À compléter]

Dialogue interactif 2

Améliorer les formes essentielles de financement et l'efficacité de l'aide au moyen de partenariats collaboratifs : conversation

17. [À compléter]

Dialogue interactif 3

Mettre le financement de l'action climatique au service des petits États insulaires en développement : faire fond sur les conclusions de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

18. [À compléter]

Dialogue interactif 4

Exploiter les données et les technologies numériques et bâtir des institutions efficaces pour un avenir résilient dans les petits États insulaires en développement

19. [À compléter]

Dialogue interactif 5

Investir dans le capital humain : faire face aux crises sanitaires dans les petits États insulaires en développement et y développer le potentiel des jeunes

20. [À compléter]

V. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

21. À sa 8^e séance plénière, le 30 mai, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ([A/CONF.223/2024/6](#)).

22. [À compléter]

VI. Document final de la Conférence

23. À sa 8^e séance plénière, le 30 mai, la Conférence était saisie d'un projet de résolution déposé par le Président de la Conférence et intitulé « Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente » ([A/CONF.223/2024/L.1](#)).

24. [À compléter]

VII. Adoption du rapport de la Conférence

25. À la 8^e séance plénière, la Rapporteuse générale a présenté le projet de rapport de la Conférence ([A/CONF.230/2022/L.3](#)).

[À compléter]

VIII. Clôture de la Conférence

26. [À compléter]
